L'explication du sens de l'attestation de foi

Par le frère Ahmed Ibrahim

Ahmed Ibrahim dit :

« Ô Allah, que Ta paix et Ta bénédiction soient sur Mohammad, sa famille, ses compagnons et ceux qui l'ont suivi dans la voie du bien, jusqu'au Jour de la Résurrection.

A travers ce sujet, nous formulons le souhait d'aborder une question très importante qui n'est autre que celle de l'unicité (*Tawhid*). Si Allah le Très-Haut le veut, nous tenterons d'expliciter la signification des deux professions de foi de manière simple, selon un plan qui en simplifie l'assimilation et la compréhension pour le lecteur, avec l'aide d'Allah.

L'Islam est une prédication (da'wa) adressée à tout un chacun et il nous incombe de l'y introduire d'une manière qui soit comprise aussi bien par un savant que par un individu ordinaire.
Il ne fait aucun doute que la profession de foi en l'unicité d'Allah par l'adoration est un précepte partagé par tous les musulmans ; c'est une exhortation à se rassembler autour d'une parole commune et il s'agit d'une exhortation universelle. C'est pourquoi Allah, qu'il soit glorifié dit :
« Dis : "Ô gens du Livre, venez à une parole commune entre nous et vous : que nous n'adorions qu'Allah, sans rien Lui associer » (Sourate 3, verset 64)

Le Très-Haut a dit : **« Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement. Donc, quiconque mécroit au Taghout tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et Omniscient. »** (Sourate 2, verset 256).Voici la signification de « Pas de divinité à part Allah », c'est-à-dire :

« Pas de divinité (la ilaha) » : La mécréance envers le Taghout, c'est-à-dire tout objet d'adoration en dehors d'Allah, tels que les idoles ou les tombes qui sont invoquées en dehors d'Allah, ou alors les législateurs qui légifèrent en dehors d'Allah.

Afin que l'on puisse accuser de mécréance toute forme d'adoration en dehors d'Allah, il est nécessaire d'établir certains critères simples et évidents qui sont :

Premièrement : Qu'on soit convaincu que cette adoration qui prévaut en dehors d'Allah est nulle et fausse et qu'elle constitue une mécréance envers Allah, qui fait sortir de Sa religion.

Deuxièmement : Qu'on méprise ou que l'on haïsse cette adoration.

Troisièmement : Qu'on l'abandonne, c'est-à-dire qu'on abandonne ces rituels consacrés aux tombes et que soit abandonnée leur invocation et que l'on cesse d'implorer leur secours, de leur offrir des sacrifices d'offrande à des saisons particulières comme le font les mécréants avec leurs idoles, qu'on s'abstienne de demander le jugement selon leurs règles et ce dans n'importe quel domaine et qu'on n'y accorde pas de foi, tout en ayant la conviction qu'il s'agit là de mécréance envers Allah. Toute autre attitude que celle-là de notre part constituerait un associationnisme majeur.

Quatrièmement : Que l'on soit convaincu de la mécréance de ces associateurs qui associent leur adoration à Allah à d'autres que Lui, et ceci, qu'ils aient connaissance que leurs agissements viennent contredire le Tawhid et qu'ainsi ils se détournent de suivre ce qui est juste, ou qu'ils ignorent que leurs agissements viennent contredire le Tawhid, comme ceux qui étaient dans l'ignorance avant la révélation prophétique. Ainsi, le pèlerinage à la Mecque ne leur profite pas, ainsi que le fait de respecter certains détails de la chari'a… Il en va de même de quiconque invoque les tombes ; Allah n'agrée pas ses actes parce qu'il Lui a associé autre chose. Le Très-Haut dit : **« Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelque associé. A part cela, Il pardonne à qui Il veut. »** (Sourate 4 verset 48). Le Très-Haut dit aussi : **« En effet, il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé : "Si tu donnes des associés à Allah, ton œuvre sera certes vaine; et tu seras très certainement du nombre des perdants." »** (Sourate 39 verset 65)

Ainsi, le devoir du musulman est qu'il évalue les choses selon les critères de l'Islam, afin que le musulman puisse être distingué du mécréant, tel qu'Allah, qu'Il soit magnifié et glorifié, a dit : **« C'est Lui qui vous a créés. Parmi vous [il y a] mécréant et croyant. »** (Sourate 64 verset 2)

Donc, ceux qui adoraient d'autres qu'Allah tandis qu'ils ne savaient pas, n'appliquèrent pas le Tawhid car ils ne le connaissaient pas. Allons-nous les qualifier de musulmans car ils ne savaient pas, ou parce qu'ils étaient des ignorants qui ne connaissaient pas la religion d'Allah ?

Tout individu doué de raison ne doute pas que cela ne fait pas partie de la religion d'Allah et ne corrobore pas la saine logique. Il nous incombe donc de juger ces gens-là ainsi qu'Allah les a jugés.

Quant à la question de la peine au Jugement Dernier, ce que nous en savons nous vient d'Allah et nous ne saurions y interférer. En effet, nous savons qu'Allah n'est pas injuste envers son serviteur. Donc, si nous jugeons qu'untel est associateur, cela ne veut pas dire qu'il est pour autant nécessairement en enfer. Tout ce qu'Allah nous a commandé à ce sujet, c'est que nous jugions selon l'apparence des gens qu'ils relèvent soit de l'Islam, soit de la mécréance, afin que le vrai soit distingué du faux et que cesse la discorde et que la religion d'Allah soit rendue claire pour les gens.

« À part Allah (illa Allah) » : C'est l'affirmation de tout ce qui fut nié auparavant et de la préséance d'Allah, Lui-seul et d'aucun autre que Lui. C'est là naturellement ce que nécessite la foi en Sa seigneurie et en ce qu'Il est l'Unique digne d'adoration, par la parole, la conviction et les actes.
Remarquez ici, comment Allah nous a guidés et soyez attentifs au fait qu'il s'y trouve trois piliers complémentaires attestant du fait que notre adoration soit réservée à Allah seulement (la parole, la conviction, les actes). Diverger concernant un seul de ces trois piliers constitue un abandon de

l’adoration spécifiquement envers Allah. De nos jours, il en est qui mécroient en Allah sans être considérés comme mécréants sous prétexte qu’on stipule que fondamentalement la mécréance leur est autorisée. Cela n’est en rien de l’Islam pour la raison que la mécréance peut se manifester par les actes seulement ou par la parole seulement. Ainsi, quiconque blasphème contre Allah, ou légifère à l’encontre de la Loi d’Allah, ou invoque une tombe, celui-ci est en cela entré dans une autre religion. Il ne saurait être posé pour condition que lui soit autorisé d’y entrer ou qu’il soit affilié à Allah jusqu’à ce que soit démentie toute appartenance de sa part à l’Islam. Au contraire, agir ainsi reviendrait à augmenter encore en mécréance sans être la cause principale de la mécréance. C’est exactement comme ce que firent les Arabes au temps de la *Jahiliya* lorsqu’ils modifièrent les mois sacrés. Lorsqu’ils légiférèrent après que fut advenue la législation d’Allah, ils mécrurent, mais agir ainsi constituait un surcroît de mécréance, sans en être la cause principale. Le Très-Haut a dit : **« Le report d’un mois sacré à un autre est un surcroît de mécréance. Par là, les mécréants sont égarés : une année, ils le font profane, et une année, ils le font sacré, afin d’ajuster le nombre de mois qu’Allah a fait sacrés. Ainsi rendent-ils profane ce qu’Allah a fait sacré. Leurs méfaits leurs sont enjolivés. Et Allah ne guide pas les gens mécréants. »** (Sourate 9, verset 37)

Dans cette communauté, les gens s’imaginent qu’ils sont quittes quant au commandement du Tawhid. Cependant si on regarde ce qui se passe concrètement, on verra qu’il y a dans leur vie des agissements et des croyances qui vont à l’encontre de ce principe (de professer l’unicité d’Allah par l’adoration). Parmi cela, on trouve l’adoration des tombes qui se sont développées à toutes époques au sein de la communauté. Le Très-Haut a dit : **« Et n’invoque nulle autre divinité avec Allah. Point de divinité à part Lui. Tout doit périr, sauf Son Visage. A Lui appartient le jugement; et vers Lui vous serez ramenés. »** (Sourate 28 verset 88). Allah le qualifie de divinité, mais ceux qui invoquaient autre chose qu’Allah pensaient-ils concrètement qu’ils étaient véritablement en train d’adorer une autre divinité ? Et qu’en faisant cela ils étaient allés à l’encontre de la base de cette religion car ils n’avaient pas arrêté de pratiquer ce qu’Allah le Très-Haut leur avait interdit à ce sujet dans ce verset : **« Et n’invoque nulle autre divinité avec Allah. Point de divinité à part Lui. »** (Sourate 28, verset 88). Ce commandement est établi par Allah pour faire la distinction entre musulmans et mécréants.

Il en est de même quant à la législation qui ne tient pas compte d’Allah, agissant selon des lois, institutions et principes qui vont à l’encontre du principe de l’Islam, comme la foi en la démocratie et la laïcité qui ont pour principes de conférer à autre qu’Allah le droit de légiférer, tandis qu’Allah le Très-Haut dit : **« Le pouvoir n’appartient qu’à Allah. Il vous a commandé de n’adorer que Lui. »** (Sourate 12 verset 40). Il faut donc mettre en garde contre tout ce que l’Islam interdit, et quiconque ne connaît pas ce qui contredit la religion ne connaît pas vraiment cette religion.

Quant à la profession de foi selon laquelle Mohammad est le Messager d’Allah, elle constitue la foi dans son Message, ce qui implique deux commandements simples :

Premièrement : La foi dans tout ce qui fut révélé dans le sens de « **Pas de divinité à part Allah** » et ce que cela implique comme obligations car son Message exhorte essentiellement à professer l’unicité d’Allah.

Deuxièmement : La foi dans ce qui fut révélé comme dogmes et commandements légaux d'une manière globale et même concernant l'invisible (ghaib), sans en renier aucun, et même si l'on en ignore beaucoup de détails.

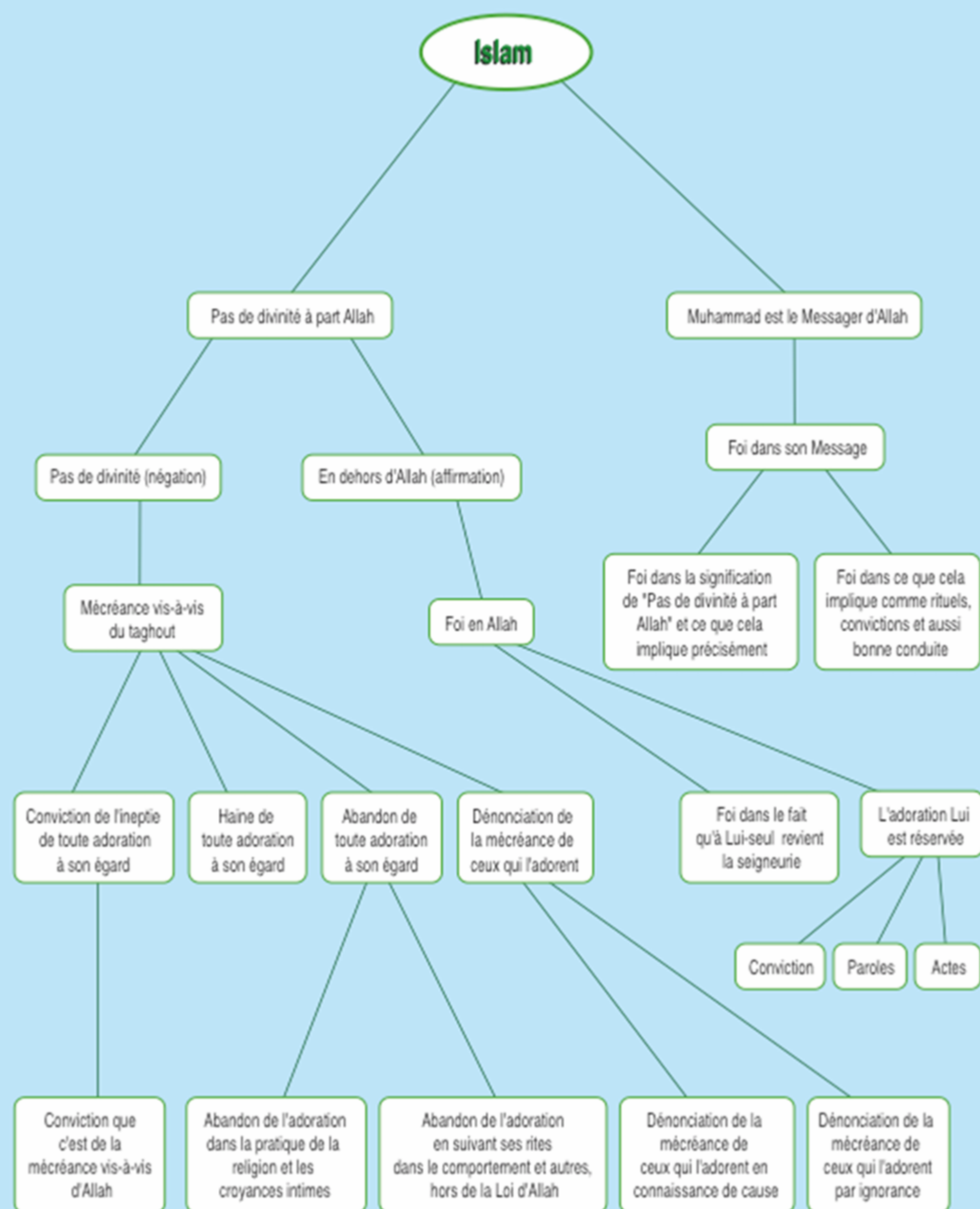
Il est possible que le musulman ignore les détails de la Loi d'Allah pour de multiples raisons, mais il faut au minimum qu'il ait globalement foi en eux et même concernant l'invisible (ghaib) avant même d'en avoir connaissance. Ainsi, qu'il ait foi en tout ce qu'Allah a révélé, qu'il en ait connaissance ou pas, fait partie des commandements légaux (char'i). Pour ce qui concerne l'associationnisme et la mécréance, comme on l'a vu précédemment, il incombe à tout un chacun d'en prendre connaissance avant d'entrer dans l'Islam afin que se réalise le serment qu'il n'est pas de divinité à part Allah.

Sans une véritable compréhension et une saine mise en pratique de la religion musulmane d'Ibrahim (al-Hanifiya) à la lumière de ce que nous avons appris de la parole d'Allah, de la sunna de l'Elu [*al-Moustafa* = Mohammad, (salla Allahou 'alayhi wa salam)] et de la manière dont lui et ses compagnons l'ont appliquée, nous ne progresserons pas d'un pas. Nous tournerons en rond en vain pour des générations et les siècles à venir. Le Prophète a établi une différence réelle entre partisans de l'unicité et associateurs. Il était pragmatique avec ceux à qui il prêchait et ne se contentait pas de parler. Au contraire, il tint tête à son peuple et aux gens du Livre [= Juifs et Chrétiens] en leur rendant manifeste les fondements de la religion des prophètes et se rendant exempt de les imiter. En effet, chacun de ces peuples exhortaient à suivre la religion de leur prophète. Il trancha cette prétention absurde émanant de leur ignorance du dogme de l'unicité, et tout cela de la meilleure façon possible car il avait affaire à des individus au sujet desquels Allah a dit : **« Mais la plupart des gens ne savent pas. »** (Sourate 12 verset 40)

Le dogme de l'unicité est l'élément partagé de tout temps parmi les musulmans. Allah dit, qu'Il soit glorifié : **« Et cramponnez-vous tous ensemble au «Habl» (câble) d'Allah et ne soyez pas divisés; et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous : lorsque vous étiez ennemis, c'est Lui qui réconcilia vos cœurs. Puis, par Son bienfait, vous êtes devenus frères. Et alors que vous étiez au bord d'un abîme de Feu, c'est Lui qui vous en a sauvés. Ainsi, Allah vous montre Ses signes afin que vous soyez bien guidés. »** (Sourate 3 verset 103). Il dit aussi, qu'Il soit exalté : **« Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire]: "Adorez Allah et écartez-vous du Taghout" »** (Sourate 16 verset 36)

Enfin, pour finir, je souhaite que tout individu ayant lu ce sujet prenne conscience de l'importance de cette question et contribue à diffuser cet exposé simple qui explique la signification de « **Pas de divinité à part Allah, Mohammad est l'Envoyé d'Allah** », particulièrement en cette époque où nous sommes mis à l'épreuve concernant la plus précieuse des choses qui est le dogme de l'unicité, alors qu'apparaissent des concepts erronés et des principes qui viennent contredire ce principe.

Il n'y a de force ni de puissance qu'en Allah.
Quant à ce principe majeur, les gens se partagent entre ceux qui le falsifient, ceux qui s'y conforment et ceux qui l'ignorent. Et Allah est Celui qui triomphe, Il guide qui Il veut sur le droit chemin. »


Islam
Pas de divinité à part Allah
Muhammad est le Messager d'Allah
Foi dans son Message
Pas de divinité (négation)
En dehors d'Allah (affirmation)
Foi dans la signification de "Pas de divinité à part Allah" et ce que cela implique précisément
Foi dans ce que cela implique comme rituels, convictions et aussi bonne conduite
Mécréance vis-à-vis du taghout
Foi en Allah
Conviction de l'ineptie de toute adoration à son égard
Haine de toute adoration à son égard
Abandon de toute adoration à son égard
Dénonciation de la mécréance de ceux qui l'adorent
Foi dans le fait qu'à Lui-seul revient la seigneurie
L'adoration Lui est réservée
Conviction
Paroles
Actes
Conviction que c'est de la mécréance vis-à-vis d'Allah
Abandon de l'adoration dans la pratique de la religion et les croyances intimes
Abandon de l'adoration en suivant ses rites dans le comportement et autres, hors de la Loi d'Allah
Dénonciation de la mécréance de ceux qui l'adorent en connaissance de cause
Dénonciation de la mécréance de ceux qui l'adorent par ignorance